

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-190 du 20 Juillet 1992  
portant approbation du Budget Prévisionnel  
nel Exercice 1992 du Centre National de  
Sécurité Routière (CNSR)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PE du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-18 du 3 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N°87-443 du 29 Décembre 1987 portant approbation des Statuts du Centre National de Sécurité Routière ;

SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Juillet 1992

SECRET :

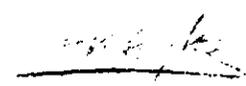
Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel, exercice 1992 du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Juillet 1992

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-

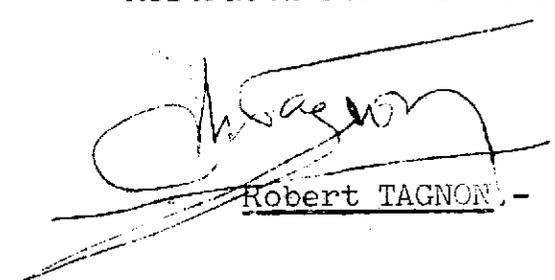
Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la République,

  
Desiré VIEYRA.-

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,

  
Florentin MITO-BABA.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

  
Robert TAGNON.-

Ampliatiions PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 2 MTPT MF 8 Autres Ministères 10  
CNSR 10 DB DCOF DSDV DTCP DI 5 DPE DLC INSAE 3 IGE 2 DCCT 1 GCOMB  
UNB FASJEP ENA 3 BN DAN 2 JORB 1.-